

*Questions orales***LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS**

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, nous apprenions jeudi dernier que le Bloc québécois considère qu'un non au référendum ne serait pas définitif. «Le sujet restera toujours en litige tant qu'il n'y aura pas eu un oui» a déclaré textuellement le chef de l'opposition.

Permettez à un Québécois anglophone de donner une leçon de français à M. Bouchard. Consultez donc le *Robert*. . .

[Traduction]

Le Président: Je demande aux députés de bien vouloir s'appeler les uns les autres par le nom de leur circonscription. Le député peut poursuivre.

[Français]

M. Discepola: Permettez-moi d'inviter le chef de l'opposition à consulter le *Robert*. «Non est un adjectif de négation qui signifie réponse négative, refus.» Indéniablement, non ne veut pas dire peut-être, une autre fois ou à la prochaine.

Mais allons-nous jamais finir par en finir des indépendantistes? Ils sont la cause de l'instabilité économique et nous coûtent très cher.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les Québécois pourront se prononcer le 30 octobre dans un référendum.

Seulement pour moi, le pays a d'autres problèmes aussi à s'occuper, et je ne passerai pas mon temps à répondre à des questions hypothétiques du chef de l'opposition qui, lui, dit que si c'est un oui, c'est oui, et si c'est un non, ce n'est pas la bonne réponse.

Alors je n'ai pas de leçon à recevoir.

M. Chrétien (Saint-Maurice): Je serai en mesure de répondre au chef de l'opposition s'il me dit si c'est un concours, un deux dans trois, un trois dans cinq ou un quatre dans sept.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je pense qu'on s'est trompé de disque en réponse à la question qui portait sur: Est-ce que le premier ministre peut nous dire pourquoi il a rappelé à l'ordre sa ministre?

Je voudrais lui demander s'il faut comprendre que dans la même lignée de l'action qu'il a entreprise auprès de sa ministre, il entend aussi rappeler à l'ordre le président du Comité du non, M. Daniel Johnson, qui a reconnu mardi dernier, à Québec, le droit des Québécoises et des Québécois de se prononcer sur leur avenir et qui prenait l'engagement de respecter leur décision?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai toujours dit qu'on avait le droit de tenir un référendum au Québec. Les Québécois peuvent être consultés, expliquer leur point de vue.

• (1420)

Mais nous sommes convaincus, de ce côté-ci de la Chambre, que les Québécois, si on leur pose une question honnête sur la séparation du Québec du Canada, une question non truquée, sans astuces, sans virages, une question honnête: Voulez-vous vous séparer du Canada? Si le chef de l'opposition, M. Parizeau, avait été vraiment intellectuellement honnête, il aurait demandé aux Québécois: «Voulez-vous vous séparer?» Et les Québécois lui auraient répondu: «Non, jamais.»

Des voix: Bravo!

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, vous me permettez de déplorer que, au début même de ce débat fondamental, on se permette d'applaudir un premier ministre qui vient de s'en prendre à l'honnêteté intellectuelle de M. Jacques Parizeau, qui n'a aucune leçon à prendre de ce premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Si j'ai bien compris la réponse du premier ministre, c'est qu'il considère comme un simple point de vue qui sera exprimé par la population du Québec la réponse qu'elle donnera à ce référendum. Je crois que c'est au plan du droit qu'il faut porter la question. Je demanderais au premier ministre de se rappeler que l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec fondent leur

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, les Québécoises et les Québécois ont élu l'an dernier un gouvernement souverainiste, avec le mandat de tenir avec diligence un référendum sur l'accession du Québec à la souveraineté.

En respect de son engagement électoral, le gouvernement que préside M. Jacques Parizeau a déclenché, à l'Assemblée nationale, le mécanisme référendaire.

Or, la ministre du Travail et responsable fédérale du référendum québécois se faisait récemment rappeler à l'ordre par le premier ministre pour avoir énoncé, et je cite: «Nous avons toujours dit que les Québécois avaient le droit de s'exprimer sur le futur du Québec, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada. Nous sommes dans un pays démocratique, donc nous allons respecter le vote. . .»

Ma question s'adresse au premier ministre: Qu'y avait-il de si condamnable dans la déclaration de la ministre, pourtant conforme aux principes les plus élémentaires de la démocratie, pour justifier la rétractation humiliante qu'il lui a fait subir?